Retraite de réversion : faire sa demande en ligne



Le nouveau service « Demander ma retraite de réversion », disponible sur lassuranceretraite.fr, permet d'effectuer en ligne une seule demande auprès de tous les régimes dont dépendait le conjoint décédé.

Simple, pratique et sécurisé

Pour aider les assurés dans leur demande de retraite de réversion, l'Assurance retraite met à leur disposition le nouveau service en ligne : « Demander ma retraite de réversion ».

Simple, pratique et sécurisé, ce service permet de déposer sa demande en une seule fois auprès de tous les régimes de retraite susceptibles d'attribuer une retraite de réversion.

Comment faire sa demande ?

C'est très simple, il suffit de :

– se connecter à son espace personnel ;

– cliquer sur « Demander ma retraite de réversion » ;

– vérifier et renseigner les informations demandées, sans oublier d'ajouter les justificatifs nécessaires, puis valider la demande afin qu'elle soit transmise aux régimes de retraite concernés.

Une fois la demande soumise, l'assuré peut suivre l'état d'avancement de son dossier à tout moment depuis le service « Suivre ma demande en cours ».

- Les assurés ont toujours la possibilité de faire leur demande par courrier auprès de chaque régime de retraite.
- Les assurés qui ont l'intention ou qui ont demandé leur retraite de réversion, peuvent demander un web rendez-vous avec l'un des conseillers de l'Assurance retraite Île-de-France. En savoir plus sur le web rendez-vous.